

**Tolérance zéro à l'égard de la radicalisation islamiste!**

Les musulmans doivent eux aussi respecter notre régime juridique ainsi que notre culture et nos us et coutumes.

**Exigences au niveau des cantons, des communes et des villes:**

- ◆ une reconnaissance de droit public de l'islam ou une formation étatisée d'imams est hors de question.
- ◆ celles et ceux qui ne respectent pas notre régime juridique doivent quitter le pays.
- ◆ Les autorités et la police doivent en tout temps avoir accès aux mosquées dans lesquelles les cultes doivent être donnés dans une des langues officielles de la Suisse.
- ◆ les mosquées et autres institutions islamiques qui répandent un islam radicalisé doivent être immédiatement fermées ou interdites.
- ◆ l'activité pastorale des imams dans les prisons et à l'armée doit cesser. Les imams peuvent être remplacés par des psychologues de l'armée ou des prisons.
- ◆ l'islam soumet les musulmans au droit religieux (sharia) dans plusieurs domaines. Les autorités et juges suisses doivent néanmoins imposer l'ordre juridique suisse sans aucune restriction.
- ◆ nous refusons l'introduction de jours fériés musulmans officiels en particulier le ramadan.
- ◆ les normes pénales contre les appels à la haine et à la violence doivent être appliquées rigoureusement à l'égard des musulmans radicalisés.
- ◆ les corps de police des cantons doivent être renforcés, formés de manière ciblée et engagés activement dans la surveillance.

**Exigences au niveau de la Confédération:**

- ◆ des contrôles systématiques de personnes aux frontières doivent être immédiatement imposés. Les personnes qui ne déclarent pas leur origine perdent le droit à l'asile ou à l'entrée en Suisse.
- ◆ tous les voyageurs du jihad qui reviennent ou qui sont déjà revenus en Suisse doivent être immédiatement placés en détention pour des motifs de sûreté.
- ◆ le service de renseignement doit observer activement tous les musulmans présentant un potentiel de radicalisation.
- ◆ jusqu'à nouvel avis, les activités des imams doivent être surveillées dans toute la Suisse.
- ◆ toutes les personnes qui sont observées en raison de leur islamisme et de leur propension à la violence doivent être immédiatement renvoyées ou placées en détention pour des motifs de sûreté.
- ◆ toutes les organisations musulmanes de Suisse sont invitées à dénoncer les extrémistes, prêcheurs de haine et autres musulmans radicalisés aux autorités afin que celles-ci puissent prendre les mesures qui s'imposent.
- ◆ tout soutien financier de l'islam en Suisse par des Etats musulmans, d'autres gouvernements, des organisations étrangères ou des particuliers étrangers doit être strictement stoppé.

- ◆ la loi sur la protection des données doit si nécessaire être adaptée.
- ◆ personne n'a le droit de dissimuler son visage dans l'espace public et aux endroits publiquement accessibles.
- ◆ Les abus au droit d'asile doivent cesser et ceux qui se rendent coupables d'abuser de ce droit doivent être expulsés.
- ◆ La viande halal, la dissimulation du visage etc. ne doivent pas être tolérées dans les lieux publics comme les écoles, les prisons, les hôpitaux où dans l'armée. Nous devons vivre selon nos valeurs chrétiennes.